

**CANTINE**  
**Fonctionnement pour l'année**  
**2022/2023**

- **Inscriptions** : Par téléphone (le matin de 9h30 à 11 h) au **09 67 15 48 96**. avec les délais suivants :

- **au mois** : la semaine précédant le mois à venir
- **ponctuellement** : au plus tard le lundi d'avant pour la semaine suivante

Ces règles doivent être respectées pour pouvoir gérer au mieux les commandes.

En cas de non respect, nous serons dans l'obligation de refuser les enfants inscrits tardivement.

Ne pas oublier de remplir la fiche de renseignements et de la remettre aux responsables.

**Les interdictions alimentaires devront être signalées par écrit à la cuisinière et les régimes, justifiés par un certificat médical.**

Pour la bonne gestion des commandes et le respect du travail de la cuisinière, merci de suivre **strictement** ces consignes, faute de quoi votre enfant ne pourra être accepté à la cantine.

- **Absences** : En cas d'absence de votre enfant à un repas pour lequel il était inscrit, il vous faut prévenir la cuisinière avant 8h45 le matin même, **prévenir l'école ne suffit pas**, directement, par téléphone au 09 67 15 48 96, ou par mail : [cantinedelaroch05@yahoo.fr](mailto:cantinedelaroch05@yahoo.fr). En cas de voyage ou sortie scolaire, la cuisinière se charge d'annuler le repas sans que vous ayez à le faire.

- **Tarifs pour les enfants résidents à La Roche des Arnauds \***

- 1 enfant = 3.70€
- 2<sup>ème</sup> enfant = 3.30€
- 3<sup>ème</sup> enfant = 2.80€

\* Pour les enfants extérieurs se rapprocher de la commune de résidence.

Les enfants de la maternelle déjeuneront au 1<sup>er</sup> service et ceux de l'école primaire au 2<sup>ème</sup>.

Le Maire,

Maurice CHAUTANT.

